



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 FÉVRIER 2019
COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

Publié par extrait, en application de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 1er février 2019, s'est réuni en séance publique, salle des Actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, M. Nicolas SANSU.

Légal	En exercice	Présents	Pouvoirs	Absent(s)
35	35	26	7	2

Secrétaire de séance : Djamila KAOUES

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 janvier 2019,

N°	Libellé	Rapporteur
8	Assemblées – Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal	Le Maire
9	Finances – Rapport sur les orientations budgétaires 2019 du budget principal de la ville et des budgets annexes du théâtre Mac-Nab, de la Foire et Salons, des lotissements du Colombier et de Sellier	Le Maire
10	Direction Générale – Délégation de pouvoir à un agent pour représenter la Ville lors d’audiences judiciaires à compter du mois de janvier 2019	Le Maire
11	Foncier – Cession par la Ville à Madame Colditz – Parcelle cadastrée DH 552 – Rue des Meunières	Franck MICHOUX
12	Foncier – Cession par la Ville à la SEM.VIE – Parcelle Cadastrée AH 334 – Les Grattejots-Est – Rue de la Bidauderie	Franck MICHOUX
13	Patrimoine – Fixation des tarifs du Musée de Vierzon à compter du 1 ^{er} mars 2019	Franck MICHOUX
14	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Rapport sur les orientations budgétaires 2019 du budget de l’eau potable	Jill GAUCHER
15	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Rapport sur les orientations budgétaires 2019 du budget du service de l’assainissement collectif des eaux usées	Jill GAUCHER
16	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’eau potable – Fixation des tarifs des travaux adduction eau potable (AEP) – Année 2019	Jill GAUCHER
17	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’eau potable – Fixations des frais et pénalités pour l’année 2019	Jill GAUCHER
18	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’eau potable - Prix de vente de l’eau potable au SIAEP de Méreau- Saint-Hilaire-de-Court et au SIEPA de Thénieux – Méry sur Cher - Année 2019	Jill GAUCHER
19	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’assainissement collectif des eaux usées – Fixation des frais et pénalités pour l’année 2019	Jill GAUCHER
20	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif – Service de l’assainissement – Paiement des frais d’établissement des branchements aux réseaux d’assainissement – Tarifs des travaux eaux usées (EU) – Année 2019	Jill GAUCHER
21	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif - Service de l’assainissement – Montant de la redevance pour le rejet des eaux usées de la commune de Méreau dans les installations d’assainissement de la ville de Vierzon – Année 2019	Jill GAUCHER
22	Régie de l’eau et de l’assainissement collectif - Service de l’assainissement - Montant de la redevance pour le rejet des eaux	Jill GAUCHER

N°	Libellé	Rapporteur
	usées de la commune de Saint-Hilaire-de-Court dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon – Année 2019	
23	Théâtre Mac-Nab – Adhésion à l'association Scèn'O Centre	Frédéric COUTURIER
24	Sports – Attribution d'une subvention de fonctionnement 2019 à l'association « Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey » - Premier versement	Fabien BERNAGOUT
25	Sports – Recouvrement de dettes suite à la dissolution de l'association CAJO Vierzon basket	Fabien BERNAGOUT
26	Ressources humaines – Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs	Solange MION
27	Ressources humaines – Fixation du nombre de représentants titulaires du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)	Solange MION
28	Finances – Présentation du rapport d'activités de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry – Exercice 2017	François DUMON
29	<u>Délibération remise sur table</u> : Ressources humaines – Convention de mise à disposition d'un personnel du centre communal d'action social de Vierzon pour la ville de Vierzon	Solange MION
30	<u>Délibération remise sur table</u> : Foncier – Classement dans le domaine public communal – Emprises de voirie voie d'accès à l'ISEP – Rue Jules Guesde	Franck MICHOUX
31	<u>Délibération remise sur table</u> : Direction Générale – Demande de subvention - Dotation soutien à l'investissement local (Coeur de ville), - Restructuration et extension de la Médiathèque " Paul Eluard "	Le Maire

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 janvier 2019.

ADOPTÉ PAR :

26 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

7 voix Pour par mandat : Mme KAQUES (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/8 ASSEMBLÉES – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil municipal, portant notamment sur des demandes de subventions, un contrat de location et divers marchés.

19/9 FINANCES – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU THÉÂTRE MAC-NAB, DE LA FOIRE ET SALONS, LOTISSEMENTS COLOMBIER ET SELLIER

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2019 du budget principal de la Ville et des budgets annexes du Théâtre Mac-Nab, de la foire et salons, lotissements Colombier et Sellier,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

19 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN.

6 voix pour par mandat : Mme KAOUES (donne pouvoir à M. BERNAGOUT), Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION).

5 voix contre : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER.

1 voix contre par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 abstentions : Mme BICHLER, M. BOURDIN.

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/10 DIRECTION GÉNÉRALE – DÉLÉGATION DE POUVOIR À UN AGENT POUR REPRÉSENTER LA VILLE LORS D'AUDIENCES JUDICIAIRES À COMPTER DU MOIS DE JANVIER 2019

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de donner pouvoir à Madame Julie DALLOIS SEGURA pour représenter la Ville lors d'audiences judiciaires devant les juridictions civiles et administratives à compter du mois de janvier 2019.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : M. KURNAZ, Mme RAIMBAULT.

19/11 FONCIER – CESSION PAR LA VILLE À MADAME COLDITZ – PARCELLE CADASTRÉE DH 552 – RUE DES MEUNIÈRES

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder à Madame COLDITZ, ou toute personne morale s'y substituant, la parcelle cadastrée DH 552, sise rue des Meunières à Vierzon, pour une superficie totale de 42m², au prix net vendeur de 250 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir,
- de recouvrer la recette correspondante au chapitre 024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLÉRIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/12 FONCIER – CESSION PAR LA VILLE À LA SEM.VIE – PARCELLE CADASTRÉE AH 334 – LES GRATTEJOTS-EST – RUE DE LA BIDAUDERIE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de céder à la SEM.VIE, ou toute personne morale s'y substituant, la parcelle cadastrée AH 334, sise les Grattejots Est (rue de la Bidauderie), à Vierzon, pour une superficie totale de 1 298 m², au prix net vendeur de 8 100 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte authentique de vente à intervenir,
- de recouvrer la recette correspondante au chapitre 024.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAQUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/13 PATRIMOINE – FIXATION DES TARIFS DU MUSÉE DE VIERZON À COMPTER DU 1^{er} MARS 2019

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n° 18/173 en date du 28 juin 2018,
- d'adopter les tarifs ci-après :

Livre / Référence	Prix de vente TTC à l'unité	Prix de vente TTC à l'unité
	2018	2019
Le dépôt des locomotives de Vierzon – R. Laumônier	18,00 €	18,00 €
Au dépôt de Vierzon - 100 ans de locomotive à vapeur – R. Laumônier	18,00 €	18,00 €
La douce – Edit.Casterman / François Schuiten	18,00 €	18,00 €

La grande imagerie du train – Edit. Fleurus	7,95 €	7,95 €
J'apprends à dessiner les trains – Edit. Fleurus / Ph. Legendre	5,90 €	5,90 €
Vapeurs de résistance – Fabien Grégoire	12 €	12 €
Le train de Bastien – Edit. Fleurus	6,60 €	6,60 €
Le crime de l'Orient Express – Edit. Livre de poche	6,30 €	6,30 €
Coffret passion des trains – Edit. Gründ	16,50 €	16,50 €
Le train à vapeur (livre sonore) – Stephen Cartwright	13,50 €	13,50 €
Fisi ka et la Dame Locomotive – Edit Le Pommier	8,00 €	8,00 €
En voyage en train – Edit. Pimientos	19,00 €	19,00 €
Les P'tits Docs -Les trains – Edit. Milan /S. Ledu et R. Barborini	7,40 €	7,40 €
Maxi train – Dominique Ehrhard	11,95 €	11,95 €
L'imagerie des trains – Edit. Fleurus (nouveau)	11,95 €	11,95 €
Ecole nationale professionnelle Henri Brisson – JP. Desbordes et C. Richoux	21,50 €	21,50 €
Vierzon 1945-1975 – Edit. Alain Sutton	21,30 €	21,30 €
Vierzon I – Edit. Alain Sutton	21,30 €	21,30 €
Vierzon II – Edit. Alain Sutton	19,90 €	19,90 €
Tracteurs SFV – Edit. E.T.A.I.	40,20 €	40,20 €
Vierzon il y a 100 ans – Christophe Belser	32,00 €	32,00 €
Le tracteur de Peter – Edit. Fleurus	6,60 €	6,60 €
Album à colorier SFV – de la Mémoire industrielle	5,00 €	5,00 €
Catalogue exposition Denbac – de l'Office de tourisme de Vierzon	18,00 €	18,00 €
Porcelaines et porcelainiers en Berry, Bourbonnais et Poitou – tome 1 H. Letourneau	25,00 €	25,00 €
Porcelaines et porcelainiers en Berry, Bourbonnais et Poitou – Des origines à 1930 – tome 2- H. Letourneau	22,00 €	22,00 €
Vierzon histoire contemporaine de 1939 à 2000 – Edit. JPS	18,80 €	18,80 €
Mes P'tits Docs - Les tracteurs – Edit. Milan / C. Decorte et S. Ledu	7,40 €	7,40 €
Motifs Art déco à colorier – Edit. Usborne	6,95 €	6,95 €
Thomas et ses amis – Edit. Hachette jeunesse	4,95 €	4,95 €
SFV, Société Française Vierzon / l'âge d'or 1950-1963	28,95 €	28,95 €

L'usine de la Société Française de Matériel Agricole / Matthieu Couchet		6,00 €
--	--	---------------

Jeux / Référence	Prix de vente TTC à l'unité	Prix de vente TTC à l'unité
	2018	2019
Les aventuriers du rail Europe	40,00 €	40,00 €
Les aventuriers du rail USA	40,00 €	40,00 €
Le petit train Interlude	40,00 €	40,00 €
Coffret de Bastien – Edit. Fleurus	12,95 €	12,95 €
Jouet tracteur en bois – Christophe Moreau	35,00 €	35,00 €
Jouet locomotive en bois – Christophe Moreau	19,00 €	19,00 €
Jouet wagon en bois – Christophe Moreau	19,00 €	19,00 €

Divers / Référence	Prix de vente TTC à l'unité	Prix de vente TTC à l'unité
	2018	2019
Carte postale train (diverses références) – de M. Palau	1,00 €	1,00 €
Carte postale tracteur (diverses références) – de la Mémoire indust.	1,00 €	1,00 €
Carte postale vues de Vierzon (diverses références) – de MG Éditions	1,00 €	1,00 €
Carte postale humoristique (diverses références) – de Christian Hirlay	3,00 €	3,00 €
Poster tracteur (diverses références) – de la Mémoire industrielle	6,00 €	6,00 €
Poster train (diverses références) - M. Palau	6,00 €	6,00 €
Miniature tracteur 201 - Réplicagri	50,00 €	50,00 €
Miniature tracteur 302 - Réplicagri	60,00 €	60,00 €
Miniature tracteur 551 - Réplicagri	60,00 €	60,00 €
Tee-shirt A.S.F. (différentes tailles)- de l'Amicale Société Française Vierzon	12,00 €	12,00 €
Casquette A.S.F. (taille unique) - de l'Amicale Société Française	10,00 €	10,00 €
Portes-clés A.S.F. - de l'Amicale Société Française Vierzon	12,00 €	12,00 €
Magnet – de l'Amicale Rail et Transports	3,00 €	3,00 €
Bol et mug en porcelaine avec décor tracteur S.F.V.	7,50 €	7,50 €

Divers / Référence	Prix de vente TTC à l'unité	Prix de vente TTC à l'unité
Copie dessin tracteur S.F.V. sur support A4 – de Franck Lemort (nouveau)	4,50 €	4,50 €
Accroche-clés (train / tracteur) – J.F.L.	23,00 €	23,00 €
Sifflet en bois – Vilac (nouveau)	6,00 €	6,00 €
Carte postale puzzle – de l'Amicale Rail et Transports	3,00 €	3,00 €

- d'appliquer les tarifs sus-mentionnés à compter du 1er mars 2019,
- d'imputer les recettes correspondantes au budget ville, fonction/sous-fonction 024 article 758.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/14 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 DU BUDGET DE L'EAU POTABLE

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2019 du budget du service de l'eau potable,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

5 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER,

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/15 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019 DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2019 du budget du service de l'assainissement collectif des eaux usées,
- de procéder à un vote.

ADOPTÉ PAR :

22 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

5 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION).

5 abstentions : M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER,

1 abstention par mandat : M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/16 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – FIXATION DES TARIFS DES TRAVAUX ADDUCTION EAU POTABLE (AEP) – ANNÉE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°18/21 en date du 8 février 2018 fixant les tarifs des travaux d'adduction d'eau potable à compter de l'année 2018,

- d'autoriser l'élaboration des devis de branchements à l'unité (diffus) au réseau de l'eau potable et du raccordement des canalisations nouvelles sur les canalisations existantes, selon le bordereau de prix à compter de l'année 2019.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/17 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – FIXATIONS DES FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°18/23 en date du 8 février 2018 fixant le montant des frais et pénalités pour le service de l'eau potable à compter de l'année 2018,
- de fixer les frais et pénalités pour le service de l'eau potable à compter de l'année 2019.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/18 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'EAU POTABLE – PRIX DE VENTE DE L'EAU POTABLE AU SIAEP DE MÉREAU – SAINT-HILAIRE-DE-COURT ET AU SIEPA DE THÉNIoux – MÉRY SUR CHER – ANNÉE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le prix de vente au m³ d'eau potable pour le SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et le SIAEPA Thénieux – Méry-sur-Cher à 1,1561 € HT/m³ pour 2019,
- de notifier la délibération aux SIAEP de Méreau – Saint-Hilaire-de-Court et SIAEPA Thénieux – Méry-sur-Cher 2 mois avant la date de facturation semestrielle,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'eau potable article 70118.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/19 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES – FIXATION DES FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°18/24 en date du 8 février 2018 fixant le montant des frais et pénalités pour le service de l'assainissement collectif des eaux usées à compter de l'année 2018,
- de fixer les frais et pénalités pour le service de l'assainissement collectif des eaux usées à compter de l'année 2019.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/20 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – PAIEMENT DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – TARIFS DES TRAVAUX EAUX USÉES (EU) – ANNÉE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'abroger la délibération n°18/22 en date du 8 février 2018 fixant les tarifs des travaux d'eaux usées à compter de l'année 2018,
- d'autoriser l'élaboration des devis de branchements à l'unité (diffus) au réseau d'assainissement des eaux usées, selon le bordereau de prix à compter de l'année 2019.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/21 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – MONTANT DE LA REDEVANCE POUR LE REJET DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE MÉREAU DANS LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VIERZON – ANNÉE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la redevance au m³ des eaux usées de la commune de Méreau dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon à 1,0317 € HT/m³ pour 2019,
- de notifier la délibération à la commune de Méreau 2 mois avant la date de facturation,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'assainissement article 70611.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/22 RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – MONTANT DE LA REDEVANCE POUR LE REJET DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-COURT DANS LES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE VIERZON – ANNÉE 2019

Rapporteur : Jill GAUCHER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de fixer le montant de la redevance au m³ des eaux usées de la commune de Saint-Hilaire-de-Court dans les installations d'assainissement de la ville de Vierzon à 0,9634 € HT/m³ pour 2019,
- de notifier la délibération à la commune de Saint-Hilaire-de-Court 2 mois avant la date de facturation,
- d'imputer les recettes au budget annexe de l'assainissement article 70611.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/23 THÉÂTRE MAC-NAB – ADHÉSION À L'ASSOCIATION SCÈN'O CENTRE

Rapporteur : Frédéric COUTURIER

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'adhérer à l'association Scèn'O Centre,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer le formulaire d'adhésion,
- d'imputer les dépenses au budget 20 imputation 6281.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/24 SPORTS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019 À L'ASSOCIATION " LES PRÉDATEURS DE VIERZON ROLLER HOCKEY " - PREMIER VERSEMENT

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer à l'association Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey un premier acompte sur la subvention de fonctionnement 2019 représentant 50 % de la subvention 2018, soit un montant de 12 500 €,
- d'approuver la convention, passée entre la Ville et Les Prédateurs de Vierzon Roller Hockey, percevant de la Ville, en 2019, une subvention supérieure à 23 000 €,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ladite convention,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2019, fonction/sous-fonction 40, article 6574.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/25 SPORTS – RECOUVREMENT DE DETTES SUITE À LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION CAJO VIERZON BASKET

Rapporteur : Fabien BERNAGOUT

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de verser au Comité du Cher Basket-Ball, la somme de 6 044,94 € pour recouvrir les dettes laissées par le club CAJO Vierzon Basket,
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget primitif 2019, fonction 40, article 6748.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/26 RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL TERRITORIAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de modifier le tableau des effectifs.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/27 RESSOURCES HUMAINES – FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS TITULAIRES DU PERSONNEL AU COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (C.H.S.C.T.)

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de maintenir le caractère paritaire du C.H.S.C.T. et d'arrêter un nombre de représentants de la collectivité à celui fixé pour les représentants du personnel,
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/28 FINANCES – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'EXERCICE 2017

Rapporteur : François DUMON

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de débattre sur le rapport d'activités de la Communauté de communes « Vierzon-Sologne-Berry ».

19/29 RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN PERSONNEL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE VIERZON POUR LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Solange MION

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- de mettre à la disposition de la ville de Vierzon, à compter du 1^{er} février 2019 un auxiliaire de soins principal 2^{ème} classe qui restera à la charge financière du C.C.A.S. pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des espaces verts. La ville de Vierzon remboursera le C.C.A.S. à hauteur de 50 % du coût du poste mensuel en fin d'exercice,
- d'approuver la convention de mise à disposition, d'un agent territorial, passée entre la Ville et le Centre Communal d'Action Social pour une durée d'un an, renouvelable par avenant autant de fois que nécessaire par période de 1 an,
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe au Maire déléguée à signer ladite convention et les actes y afférents,
- d'intégrer comptablement, à compter du 1^{er} février 2019, les opérations correspondantes.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/30 FONCIER – CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – EMPRISES DE VOIRIE VOIE D'ACCÈS À L'ISEP – RUE JULES GUESDE

Rapporteur : Franck MICHOUX

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le classement dans le domaine public communal des parcelles privées communales non bâties cadastrées section DV numéros 684, 533 et 540,
- de dire que la présente délibération du Conseil municipal sera publiée et enregistrée au Service de Publicité Foncière de Bourges.

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

19/31 DIRECTION GÉNÉRALE – DEMANDE DE SUBVENTION

- DOTATION SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (COEUR DE VILLE),
- RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE « PAUL ÉLUARD »

Le Maire

Le Conseil municipal après avoir délibéré, a décidé :

- d'arrêter le montant de l'opération à 1 800 000 € HT soit 2 160 000 € TTC,
- de solliciter la dotation de soutien à l'investissement local (Cœur de ville) à hauteur de 200 000 €,
- de valider le plan de financement ci-après.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'oeuvre et études diverses	360 000 €	ANRU	657 383 €
		Région Centre-Val de Loire	100 000 €
		Conseil départemental du Cher	430 025 €
Coût des Travaux y compris extension	1 800 000 €	DSIL (cœur de ville)	200 000 €
		Ville	772 592 €
TOTAL	2 160 000 €	TOTAL	2 160 000 €

ADOPTÉ PAR :

27 voix Pour : M. SANSU, Mme BODIN, M. MICHOUX, M. FOURNIÉ, Mme GAUCHER, M. COUTURIER, Mme HOVASSE-PRELY, M. MASSICARD, Mme KAOUES, M. BERNAGOUT, Mme MION, Mme FERRAS, M. DUMON, Mme MONTIGNY, M. TRIPEAU, M. CRINI, M. DRIF, M. LÉCHELON, Mme OLLIVIER, M. DUPIN, M. ROUSSEAU, Mme GRISON, M. MORILLON, M. PIFFAULT, M. TESSIER, Mme BICHLER, M. BOURDIN.

6 voix Pour par mandat : Mme LAFFONT (donne pouvoir à Mme BODIN), M. SANDRIER (donne pouvoir à M. SANSU), M. DUGUET (donne pouvoir à M. DUMON), Mme MILLERIOUX (donne pouvoir à M. MASSICARD), Mme RUIVO (donne pouvoir à Mme MION), M. MERLE (donne pouvoir à Mme GRISON).

2 absents : Mme RAIMBAULT, M. KURNAZ.

Fait à VIERZON, le 8 février 2019

Le Maire,



Nicolas SANSU